

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08 DECEMBRE 2023

* * * * *

Convocation du Conseil : 1^{er} décembre 2023

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le vendredi 08 décembre 2023 à 19 H, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé DALOT

ORDRE DU JOUR : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 novembre 2023 – Budget Principal : ♦ *Décisions modificatives* – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024 – Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : ♦ *Demande du Fonds de Concours* – Demande de suppression d'autorisation de stationnement d'un véhicule « Taxi » – Organisation du temps scolaire – Suivi des dossiers – Affaires diverses.

PRESENTS : Mme DALOT, MM. GASNET, ISOLA, CHEBANCE, Mmes GIGNON, FLUZIN, MM. GOUNY, PAROTON.

EXCUSES : Mme PSALMON, M. SCHWEYER, GUILLEMET, Mme BOURGOIS, M. PETIT, Mme GOUSSAUD, M. DUFOSSE.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2023

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL : DECIISON MODIFIATIVE N° 6

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

⇒ Compte 60621 : « Combustibles » :	+ 4 000 €
⇒ Compte 60623 : « Alimentation » :	+ 3 500 €
⇒ Compte 60632 : « Fournitures de petits équipements » :	+ 700 €
⇒ Compte 61551 : « Matériel roulant » :	+ 1 300 €
⇒ Compte 624 : « Transports de biens et transports collectifs » :	+ 400 €
⇒ Compte 626 : « Frais postaux et frais de télécommunications » :	+ 1 200 €
⇒ Compte 6283 : « Frais de nettoyage des locaux » :	+ 600 €
⇒ Compte 6450 : « Charges de sécurité sociale et de prévoyance » :	+ 8 000 €

⇒ Compte 6588 : « Autres charges diverses de gestion courante » : - 19 700 €

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFIATIVE N° 7

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

⇒ Compte 6450 : « Charges de sécurité sociale et de prévoyance » : + 12 500 €

⇒ Compte 6588 : « Autres charges diverses de gestion courante » : - 12 500 €

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DONNE son autorisation à Mme le Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2024 les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit :

BUDGET	CHAPITRES	DESIGNATION	RAPPEL BUDGET 2023	MONTANT AUTORISÉ (max. 25 %)
Principal	21	Immobilisations Corporelles	114 000 €	28 500 €
	23	Immobilisations En cours	231 673.14 €	57 918 €

ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS

Cette délibération rappelle la délibération n°2023-27B prise le 12 septembre 2023 concernant la demande de fonds de concours pour l'acquisition d'un ordinateur et d'une imprimante pour l'Ecole ainsi qu'un photocopieur pour la Mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

PROPOSE le plan de financement suivant au titre du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération

Ordinateur + imprimante :	1 299 € TTC
Photocopieur :	3 594 € TTC

Montant total de l'acquisition :

5 103 € TTC

	Base éligible	Montant
FCTVA	5 103 €	837.10 €
Fonds de concours	4 265.90 €	2 132.95 €
Autofinancement		2 132.95 €

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention d'attribution du Fonds de concours.

DEMANDE DE SUPPRESSION D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN VEHICULE « TAXI »

Mme le Maire rappelle :

- Qu'une autorisation de stationnement d'un taxi a été accordée le 12 Juillet 2007 à Mr Francis RODRIGUES puis transférée à Mr Christophe MAZEAU le 1^{er} août 2022,
- Qu'une deuxième autorisation a été accordé à Mr Christophe MAZEAU le 1^{er} avril 2022.

Elle indique : - qu'elle a reçu un courrier de Mr Christophe MAZEAU domicilié « 4, Les Tailles » à GLENIC qui souhaite rendre la deuxième autorisation car elle n'est pas utilisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer - par arrêté municipal - la deuxième autorisation de stationnement de taxi sur le territoire de la commune de Glénic.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Conformément à l'article D.521-12 III du code de l'éducation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

SOLLICITE le maintien de l'organisation du temps scolaire sur la base de quatre jours hebdomadaires pour la rentrée scolaire 2024.

SUIVI DES DOSSIERS

♦ **Radars pédagogiques** : Mme le Maire informe le conseil que les radars pédagogiques ont été mis au Mondoueix et à Chibert et qu'ils pourraient être déplacés dans d'autres villages suite à l'audit.

AFFAIRES DIVERSES

- ♦ **Gérard GASNET** explique au conseil que plusieurs travaux de voiries ont été fait au cours de l'année sur les villages de Chalembert, Villechenille, Villejavat, Villeput, Lavaud, Mondoueix, Peyzat, Véchères. Une demande de DETR a été déposée pour l'aide au financement des travaux. Au Pont, l'agrandissement d'un avaloir n'a pas encore été fait.
- ♦ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 16 janvier 2024 à 19 H.